

**INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS
DES OUVRIERS DU BÂTIMENT
DE LA RÉGION LIMOUSIN**

ACCORD RÉGIONAL

Entre :

- La Fédération du Bâtiment de la Région Limousin,
- La CAPEB de la Région Limousin,
- La Fédération Régionale des SCOP du Bâtiment du Limousin,

d'une part,

Et :

- La C.F.D.T. – Construction, Bois du Limousin,
- L'U.R. C.F.T.C. du Bâtiment de la Région Limousin,
- L'Union Syndicale de la Construction (C.G.T.) du Limousin,
- Le Syndicat Force Ouvrière du Bâtiment - Région Limousin,
- Le C.F.E. – C.G.C. Bâtiment de la Région Limousin,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article Premier

En application de l'Article I.31 de la Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment, en date du 8 Octobre 1990, le montant des **PETITS DÉPLACEMENTS**, pour toutes les entreprises quelque soit leur effectif, applicables dans la **RÉGION LIMOUSIN**, sont modifiés ainsi qu'il suit :

1) Indemnité de Repas : Au 1^{er} JANVIER 2013

- Sous-Zone 1 A, 1 B et autres zones
 - **10,44 €uros au 1^{er} janvier 2013**

Il est rappelé que l'indemnité de repas n'est pas due par l'employeur lorsque :

- l'ouvrier prend effectivement son repas à sa résidence habituelle,
- un restaurant d'entreprise existe sur le chantier et le repas est fourni avec une participation financière de l'entreprise égale au montant de l'indemnité de repas,
- le repas est fourni gratuitement ou avec une participation financière de l'Entreprise égale au montant de l'indemnité de repas.

2) Indemnité de Transport : Au 1^{er} JANVIER 2013

Sous-zone 1 A	0,71 €
Sous-zone 1 B	1,57 €
Zone 2	4,79 €
Zone 3	7,95 €
Zone 4	11,15 €
Zone 5	14,33 €

3) Indemnité de Trajet : Au 1^{er} JANVIER 2013

Sous-zone 1 A	0,71 €
Sous-zone 1 B	1,59 €
Zone 2	3,28 €
Zone 3	4,68 €
Zone 4	6,08 €
Zone 5	7,51 €

Article 2

Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1^{er} Janvier 2013.

Article 3

Le présent accord fera l'objet d'une demande d'extension auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2012.

CAPEB DE LA RÉGION LIMOUSIN,

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SCOP
DU B.T.P. DU LIMOUSIN,**

**FÉDÉRATION DU BÂTIMENT
DE LA RÉGION LIMOUSIN,**

**C.F.D.T. LIMOUSIN
CONSTRUCTION BOIS,**